

# RÉSOLUTIONS EN SOUTIEN AUX SERVICES POSTAUX

Reçues entre le 6 et le 20 janvier 2015

## LISTES DES PERSONNES ET ORGANISMES SIGNATAIRES

Action autonomie, le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal

---

Alliance des professeures et professeurs de Montréal

---

Archambault, Suzanne

---

Association internationale des machinistes et des travailleurs et des travailleuses de l'aérospatiale – Section locale 712

---

Bérubé, France

---

Boucherie Charcuterie Motta

---

Centre dentaire docteur Louis Béland

---

Charness, Charness et Charness

---

Comité logement Rosemont

---

Conseil central du Montréal Métropolitain (CSN)

---

Dépanneur Yu Jia

---

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

---

Fédération nationale des retraités – National Pensioners Federation

---

FRAPRU

---

Garderie Les Jeunes débrouillards

---

Généreux, B.

---

Généreux, Stéphanie

---

Hadam, Caroline

---

JL Richer inc.

---

La Cena, épicerie-traiteur

---

|                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------|
| Lamour industrie inc.                                                            |
| Leasehold Construction Corporation                                               |
| Lupien et Associés Denturologistes inc.                                          |
| Les entreprises Laurentien électrique inc.                                       |
| Nettoyeur Liège                                                                  |
| Pearson Teachers Union                                                           |
| Quebec Provincial Association of Teachers                                        |
| Quincaillerie Liège inc.                                                         |
| Syndicat canadien de la fonction publique – Québec                               |
| Syndicat canadien de la fonction publique – SCFP-675                             |
| Syndicat québécois des employées et des employés de services, section locale 298 |
| Strathcona Desjardins Credit Union                                               |
| Uniprix (rue Liège Ouest)                                                        |

Compilé par :

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
 275, rue Notre-Dame Est, Bureau R-134  
 Montréal (Québec) H2Y 1C6  
 Téléphone : 514 872-3496    Télécopieur: 514 872-5655

## Consultation publique de la ville de Montréal

### Résolution

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QU'**il apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population ;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

**PARCE QUE** Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

**NOUS**, Action Autonomie, le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal, **DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes de tenir une réelle consultation avec les municipalités, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;

**NOUS**, Action Autonomie, le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal, **DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des Postes d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;

**NOUS**, Action Autonomie, le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal, **DEMANDONS FINALEMENT** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige un moratoire à la Société Canadienne des Postes sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.



Action Autonomie, le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal  
3958 rue Dandurand  
Montréal, Qc. H1X 1p7

## **Consultation publique de la ville de Montréal**

### **Résolution en soutien aux services postaux**

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires, de fermer les comptoirs postaux et de hausser drastiquement le prix du timbre ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QU'**il apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** la hausse drastique du prix du timbre le 31 mars dernier a eu des effets négatifs sur les entreprises du Québec ;

**PARCE QUE** de nombreuses entreprises perdront la livraison à leur commerce et devront ramasser leur courrier dans une boîte postale communautaire ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population ;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs ;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

**PARCE QUE** Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

**NOUS DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes :

- I. de tenir une réelle consultation avec les municipalités, les entreprises, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;
- II. d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;
- III. un moratoire sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile, les entreprises et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.



Signature

Alliance des professeures et professeurs de Montréal

8225, boul Saint-Laurent - Montréal, Qc H2P 2M1

Nom et adresse de l'entreprise

**La commission doit avoir reçu votre résolution avant le 12 janvier 2015**

**Veuillez la faire parvenir à l'adresse suivante :**

Diane Côté  
275, Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1G6

**Ou aux adresses électroniques suivantes :**

**[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca) et [dcote\\_2@ville.montreal.qc.ca](mailto:dcote_2@ville.montreal.qc.ca)**

## **Consultation publique de la ville de Montréal**

### **Résolution en soutien aux services postaux**

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires, de fermer les comptoirs postaux et de hausser drastiquement le prix du timbre ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QU'**il apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** la hausse drastique du prix du timbre le 31 mars dernier a eu des effets négatifs sur les entreprises du Québec ;

**PARCE QUE** de nombreuses entreprises perdront la livraison à leur commerce et devront ramasser leur courrier dans une boîte postale communautaire ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population ;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs ;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

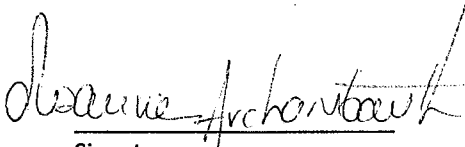
**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

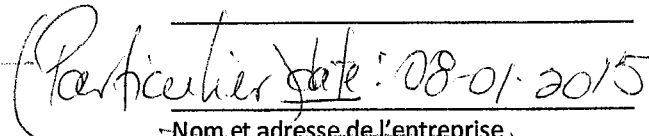
**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

**PARCE QUE** Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

**NOUS DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes :

- I. de tenir une réelle consultation avec les municipalités, les entreprises, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;
- II. d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;
- III. un moratoire sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile, les entreprises et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.

  
Signature

  
-Nom et adresse de l'entreprise-

**La commission doit avoir reçu votre résolution avant le 12 janvier 2015**

Veuillez la faire parvenir à l'adresse suivante :

Diane Côté  
275, Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1G6

Ou aux adresses électroniques suivantes :

**[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca) et [dcote\\_2@ville.montreal.qc.ca](mailto:dcote_2@ville.montreal.qc.ca)**





IAMAW  
Local Lodge 712

100 Alexis-Nihon  
Bureau 303  
Saint Laurent,  
Québec, Canada  
H4M 2N8

Bureau : (514)-332-1912  
Fax : (514)332-3623  
www.aimta712.org

Président :  
Yvon Paiement

Vice-président :  
Éric Rancourt

Secrétaire-trésorier :  
Daniel Vaillancourt

Secrétaire-archiviste :  
Jean Valois

#### Unités de négociations

Bombardier Aéronautique  
L3-Com  
Compass  
Aramark  
CPS Industries inc.



Association Internationale des Machinistes et des Travailleurs et travailleuses de  
l'Aérospatiale Section locale 712  
International Association of Machinists and Aerospace Workers Local Lodge 712

### RÉSOLUTION

#### ***Impacts sur la population montréalaise à la suite de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain***

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de  
remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces  
changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner  
leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions  
touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société  
Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des  
limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale  
communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur  
sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'Institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la  
population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de  
fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à  
leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à  
leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est  
discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie  
privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QU'**il apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les  
personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes  
et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire ;



IAMAW  
Local Lodge 712

100 Alexis-Nihon  
Bureau 303  
Saint Laurent,  
Québec, Canada  
H4M 2N8

Bureau : (514)-332-1912  
Fax : (514)332-3623  
www.aimta712.org

Président :  
Yvon Paiement

Vice-président :  
Éric Rancourt

Secrétaire-trésorier :  
Daniel Vaillancourt

Secrétaire-archiviste :  
Jean Valois

#### Unités de négociations

Bombardier Aéronautique  
L3-Com  
Compass  
Aramark  
CPS Industries inc.



Association Internationale des Machinistes et des Travailleurs et travailleuses de  
l'Aérospatiale Section locale 712  
International Association of Machinists and Aerospace Workers Local Lodge 712

### RÉSOLUTION

***PARCE QUE la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;***

***PARCE QUE l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;***

**PARCE QU'il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population ;**

**PARCE QUE la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;**

**PARCE QUE l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;**

**PARCE QUE depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs;**

**PARCE QUE le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;**

**PARCE QU'il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;**



IAMAW  
Local Lodge 712

100 Alexis-Nihon  
Bureau 303  
Saint Laurent,  
Québec, Canada  
H4M 2N8

Bureau : (514)-332-1912  
Fax : (514)332-3623  
www.aimta712.org

Président :  
Yvon Paiement

Vice-président :  
Éric Rancourt

Secrétaire-trésorier :  
Daniel Vaillancourt

Secrétaire-archiviste :  
Jean Valois

Unités de négociations

Bombardier Aéronautique  
L3-Com  
Compass  
Aramark  
CPS Industries inc.



Association Internationale des Machinistes et des Travailleurs et travailleuses de  
l'Aérospatiale Section locale 712  
International Association of Machinists and Aerospace Workers Local Lodge 712

RÉSOLUTION

PARCE QUE la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquante, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

PARCE QUE Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

NOUS [nom de l'organisation] DEMANDONS à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes de tenir une réelle consultation avec les municipalités, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;

NOUS [nom de l'organisation] DEMANDONS à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des Postes d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;

NOUS [nom de l'organisation] DEMANDONS FINALEMENT à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige un moratoire à la Société Canadienne des Pos tes sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.

Soumise par la section locale 712 de l'Association Internationale des Machinistes et des Travailleurs et Travailleuse de l'Aérospatiale(AIMTA).

Jean Valois

Secrétaire-Archiviste  
Section Locale 712



A : <commissions@ville.montreal.qc.ca>, [REDACTED]  
Cc :  
Cci :  
Objet : Impacts sur la population montréalaise à la suite de la décision de Postes  
Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain  
De : Bérubé France [REDACTED] - Mercredi 2014-12-17 16:50

---

Historique : Ce message a fait l'objet d'une réponse.

1 pièce jointe



Résolution argumentaire mémoire.docx

La présente est pour vous faire connaître ma position quant à l'arrêt de la livraison de la poste à domicile. Vous trouverez en annexe ma résolution argumentaire mémoire.

S.V.P. Soyez humains !

France Bérubé  
Montréal

## Consultation publique de la ville de Montréal

### Résolution ou argumentaire de mémoire

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a tenu aucune consultation adéquate sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QU'**il apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population ;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

**PARCE QUE** Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

**NOUS [nom de l'organisation] DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes de tenir une réelle consultation avec les municipalités, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;

**NOUS [nom de l'organisation] DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des Postes d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;

**NOUS [nom de l'organisation] DEMANDONS FINALEMENT** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige un moratoire à la Société Canadienne des Postes sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.

## **Public Consultation of Montreal**

### **Support resolution to postal services**

**BECAUSE** Canada Post announced on December 11<sup>th</sup> 2013, its intention to replace home delivery with community mailboxes, to close postal outlets and drastically increase the price of the stamp;

**BECAUSE** Canada Post did not hold adequate consultations on these changes, restraining people who will be most affected to give their point of view;

**BECAUSE** the population has every right to decide on matters affecting the public postal service, because they are the true owners of Canada Post Corporation;

**BECAUSE** Canada Post provides a public service that should be preserved;

**BECAUSE** it will be particularly difficult for seniors and people with disabilities to get their mail at a community mailbox and that this delivery mode could affect their health and safety, as well as their ability to live independently;

**BECAUSE** the Statistical Institute of Quebec has estimated that nearly 33% of Quebec's population is struggling with disabilities;

**BECAUSE** requesting seniors and persons with disabilities to provide a medical certificate, in addition to giving Canada Post the authorization to contact their doctor and ask for additional personal information related to their health in order to keep home delivery once a week is discriminatory. This decision was also condemned by the Privacy Commissioner, the College of Physicians and the Canadian Medical Association;

**BECAUSE** it is difficult, rather impossible to ensure diligent oversee to accommodate people moving or to offer a service for the citizens who need an accommodation due to a temporary disability;

**BECAUSE** home delivery is a service that supports community organizations, local businesses and citizens, and thus contributes to the development of local and regional communities;

**BECAUSE** the drastic price increase of the stamp on March 31 has had a negative impact on Quebec businesses;

**BECAUSE** many companies will lose their door to door delivery and will have to pick up their mail at a community mailbox;

**BECAUSE** the implantation of community mailboxes will have negative effects on the visual environment of cities and dramatically increase car traffic in neighborhoods and, by extension, their emission of greenhouse gas emissions;

**BECAUSE** it is recognized that the installation of community mailboxes encourages vandalism and identity theft;

**BECAUSE** of the Canada Post Corporation Act and the Canadian Postal Service Protocol, Canada Post Corporation has an obligation to ensure self-sufficiency and that the financial statements, since 1997, demonstrate that this requirement is met, and that, following the announcements of the first three quarters of 2014, Canada Post could realize one of the most profitable year in its history;

**BECAUSE** the financial autonomy of Canada Post is well established and such a solution would go against a new delivery model that has already proven its efficiency and its cost reduction (all products are delivered by the same person);

**BECAUSE** since the announcement of the five-point plan, several private companies have highlighted their interest to ensure home deliveries through prohibitively costs;

**BECAUSE** the five-point plan forecasts the abolition of 6 000 to 8 000 jobs with decent conditions that allows many residents of Montreal Metropolitan to insure their needs and those of their families;

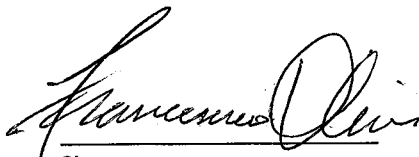
**BECAUSE** there are others alternatives, such as the improvement of existing services and the addition of new services such as a social postal bank, which would fill a need for some 910,000 Canadians who do not have bank accounts and therefore are turning towards expensive alternative services;

**BECAUSE** the density of the population, including a large proportion of elderly people living alone or with disabilities, makes inadequate or even impossible the decision to end the home mail delivery and to replace it with the installation of community mailboxes, mainly in the major urban centers;

**BECAUSE** Canada Post does not make substantial effort to meet its «community mailboxes implementation selection guide», for example by installing those boxes far from a lamppost, which affects the safety of the population;

**THEREFORE WE ASK** the public commission of the city of Montreal to intervene with the federal government and to require from Canada Post:

- I. to hold a genuine consultation with municipalities, businesses, and with the population, before making such drastic changes to our postal system;
- II. to consider new ways to improve its services and revenues, including offering social banking services;
- III. a moratorium on its plan to cut services to the population as long as municipalities, civil society, business and the public have not had the opportunity to be consulted.

  
Signature

957 Liège O., Mtl.  
Boucherie Charcuterie Motta  
Name and business address

**The commission must have received your resolution before January 12th, 2015**

Please send it to the following address:

Diane Côté  
275, Notre-Dame Est, office R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1G6

Or at the following addresses:

**commissions@ville.montreal.qc.ca et dcote 2@ville.montreal.qc.ca**



## **Consultation publique de la ville de Montréal**

### **Résolution en soutien aux services postaux**

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires, de fermer les comptoirs postaux et de hausser drastiquement le prix du timbre ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QU'**il apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** la hausse drastique du prix du timbre le 31 mars dernier a eu des effets négatifs sur les entreprises du Québec ;

**PARCE QUE** de nombreuses entreprises perdront la livraison à leur commerce et devront ramasser leur courrier dans une boîte postale communautaire ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population ;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs ;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

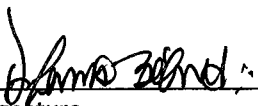
**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

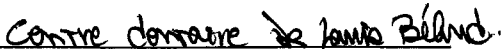
**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

**PARCE QUE** Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

**NOUS DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes :

- I. de tenir une réelle consultation avec les municipalités, les entreprises, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;
- II. d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;
- III. un moratoire sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile, les entreprises et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.

  
Signature

  
Nom et adresse de l'entreprise

**La commission doit avoir reçu votre résolution avant le 12 janvier 2015**

Veuillez la faire parvenir à l'adresse suivante :

Diane Côté  
275, Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1G6

Ou aux adresses électroniques suivantes :

**[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca) et [dcote\\_2@ville.montreal.qc.ca](mailto:dcote_2@ville.montreal.qc.ca)**

## **Public Consultation of Montreal**

### **Support resolution to postal services**

**BECAUSE** Canada Post announced on December 11<sup>th</sup> 2013, its intention to replace home delivery with community mailboxes, to close postal outlets and drastically increase the price of the stamp;

**BECAUSE** Canada Post did not hold adequate consultations on these changes, restraining people who will be most affected to give their point of view;

**BECAUSE** the population has every right to decide on matters affecting the public postal service, because they are the true owners of Canada Post Corporation;

**BECAUSE** Canada Post provides a public service that should be preserved;

**BECAUSE** it will be particularly difficult for seniors and people with disabilities to get their mail at a community mailbox and that this delivery mode could affect their health and safety, as well as their ability to live independently;

**BECAUSE** the Statistical Institute of Quebec has estimated that nearly 33% of Quebec's population is struggling with disabilities;

**BECAUSE** requesting seniors and persons with disabilities to provide a medical certificate, in addition to giving Canada Post the authorization to contact their doctor and ask for additional personal information related to their health in order to keep home delivery once a week is discriminatory. This decision was also condemned by the Privacy Commissioner, the College of Physicians and the Canadian Medical Association;

**BECAUSE** it is difficult, rather impossible to ensure diligent oversee to accommodate people moving or to offer a service for the citizens who need an accommodation due to a temporary disability;

**BECAUSE** home delivery is a service that supports community organizations, local businesses and citizens, and thus contributes to the development of local and regional communities;

**BECAUSE** the drastic price increase of the stamp on March 31 has had a negative impact on Quebec businesses;

**BECAUSE** many companies will lose their door to door delivery and will have to pick up their mail at a community mailbox;

**BECAUSE** the implantation of community mailboxes will have negative effects on the visual environment of cities and dramatically increase car traffic in neighborhoods and, by extension, their emission of greenhouse gas emissions;

**BECAUSE** it is recognized that the installation of community mailboxes encourages vandalism and identity theft;

**BECAUSE** of the Canada Post Corporation Act and the Canadian Postal Service Protocol, Canada Post Corporation has an obligation to ensure self-sufficiency and that the financial statements, since 1997, demonstrate that this requirement is met, and that, following the announcements of the first three quarters of 2014, Canada Post could realize one of the most profitable year in its history;

**BECAUSE** the financial autonomy of Canada Post is well established and such a solution would go against a new delivery model that has already proven its efficiency and its cost reduction (all products are delivered by the same person);

**BECAUSE** since the announcement of the five-point plan, several private companies have highlighted their interest to ensure home deliveries through prohibitively costs;

**BECAUSE** the five-point plan forecasts the abolition of 6 000 to 8 000 jobs with decent conditions that allows many residents of Montreal Metropolitan to insure their needs and those of their families;

**BECAUSE** there are others alternatives, such as the improvement of existing services and the addition of new services such as a social postal bank, which would fill a need for some 910,000 Canadians who do not have bank accounts and therefore are turning towards expensive alternative services;

**BECAUSE** the density of the population, including a large proportion of elderly people living alone or with disabilities, makes inadequate or even impossible the decision to end the home mail delivery and to replace it with the installation of community mailboxes, mainly in the major urban centers;

**BECAUSE** Canada Post does not make substantial effort to meet its «community mailboxes implementation selection guide», for example by installing those boxes far from a lamppost, which affects the safety of the population;

**THEREFORE WE ASK** the public commission of the city of Montreal to intervene with the federal government and to require from Canada Post:

- I. to hold a genuine consultation with municipalities, businesses, and with the population, before making such drastic changes to our postal system;
- II. to consider new ways to improve its services and revenues, including offering social banking services;
- III. a moratorium on its plan to cut services to the population as long as municipalities, civil society, business and the public have not had the opportunity to be consulted.



Signature

CHARNESS, CHARNESS & CHARNESS

614 ST JACQUES ST. W - 5<sup>th</sup> FLOOR

Name and business address

MTL QC H3C 1E2

**The commission must have received your resolution before January 12th, 2015**

Please send it to the following address:

Diane Côté  
275, Notre-Dame Est, office R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1G6

Or at the following addresses:

**commissions@ville.montreal.qc.ca et dcote 2@ville.montreal.qc.ca**



## Consultation publique de la ville de Montréal

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QU'**il apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population ;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

**PARCE QUE** Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

**NOUS, Comité logement Rosemont DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes de tenir une réelle consultation avec les municipalités, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;

**NOUS, Comité logement Rosemont, DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des Postes d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;

**NOUS, Comité logement Rosemont, DEMANDONS FINALEMENT** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige un moratoire à la Société Canadienne des Postes sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.



Martine Poitras, Coordonnatrice

Comité logement Rosemont  
5350 rue Lafond, Montréal, Qc, H1X 2X2  
514-597-2581, Télécopieur : 514-524-9813  
[www.comitelogement.org](http://www.comitelogement.org)

Montréal, le 21 janvier 2015

Commission sur le développement social  
et la diversité montréalaise  
[Commissions@ville.montreal,qc.ca](mailto:Commissions@ville.montreal,qc.ca)

**Objet : Avis portant sur l'impact sur la population de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain.**

---

Bonjour,

Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN est une organisation syndicale qui représente des syndicats de tous les secteurs d'activité de l'île de Montréal, de Laval, de la Baie James et du Nunavik. Nos membres sont à l'image de la population montréalaise. Ils sont des citoyennes et citoyens préoccupés par l'avenir de Postes Canada à la suite de la décision de la société d'État de mettre fin à la livraison du courrier à domicile en milieu urbain.

Dès l'annonce de cette décision en 2014, le conseil central avait reçu le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) à l'occasion d'une assemblée générale composée de délégué-s de ses syndicats affiliés pour accorder son appui aux travailleuses et travailleurs qui bataillent pour la préservation de leurs emplois et le maintien de la livraison du courrier à domicile.

Nous appuyons la campagne Sauvons Postes Canada. Nous croyons que les revendications et solutions mises de l'avant sont dans l'intérêt de la population montréalaise. Nous invitons la Ville de Montréal, par la voix du maire Denis Coderre, à faire les représentations nécessaires afin que le gouvernement conservateur fasse marche arrière dans son projet de mettre fin progressivement à la livraison à domicile.

Nous joignons à cette lettre une copie de la résolution adoptée par l'exécutif du conseil central qui résume en plusieurs points la position de notre organisation.

Enfin, nous saluons l'initiative de la Ville de Montréal qui organise les présentes consultations publiques par l'entremise de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise.

Veuillez accepter nos cordiales salutations,



Manon Perron  
Secrétaire générale  
Conseil central du Montréal métropolitain-CSN

c.c. Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP)  
Conseil régional de la FTQ Montréal métropolitain (CRFTQMM)

## **Consultation publique de la ville de Montréal**

### **Résolution du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN**

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société canadienne des Postes;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aîné-es et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome;

**PARCE QUE** l'Institut de la statistique du Québec estime que près de 33 % de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles;

**PARCE QU'**exiger aux aîné-es et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser à la Société canadienne des Postes l'accès à leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le Collège des médecins et par l'Association médicale canadienne;

**PARCE QU'**il apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement à la suite d'une invalidité temporaire;



**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et, qu'à la suite des annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles;

**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelque 910 000 Canadiennes et Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux;

**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

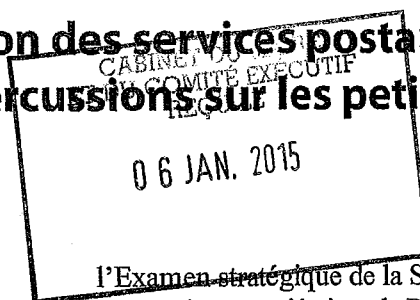
**PARCE QUE** Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

**Le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN demande** à la Commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige de la Société canadienne des postes de tenir une réelle consultation avec les municipalités, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal;

**nous demandons également** à la Commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige de la Société canadienne des Postes d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social;

**enfin, nous demandons** à la Commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige de la Société canadienne des Postes, un moratoire sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.

## La réduction des services postaux et ses répercussions sur les petites entreprises



Les petites et moyennes entreprises (PME) se disent préoccupées par les compressions que vient d'annoncer Postes Canada. Elles sont nombreuses à utiliser le service postal comme moyen peu coûteux de pénétrer de nouveaux marchés.<sup>1</sup> La tendance est encore plus forte dans le secteur du commerce en ligne et en région rurale.

L'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, les propriétaires de PME ont déclaré que Postes Canada a fait bien peu de cas de leurs besoins comparativement à l'attention qu'elle a accordé aux grands utilisateurs de la poste.<sup>1</sup> Et contrairement à ces derniers, les particuliers et les petites entreprises seront touchés de manière disproportionnée par la hausse des tarifs illustrée ci-dessous.

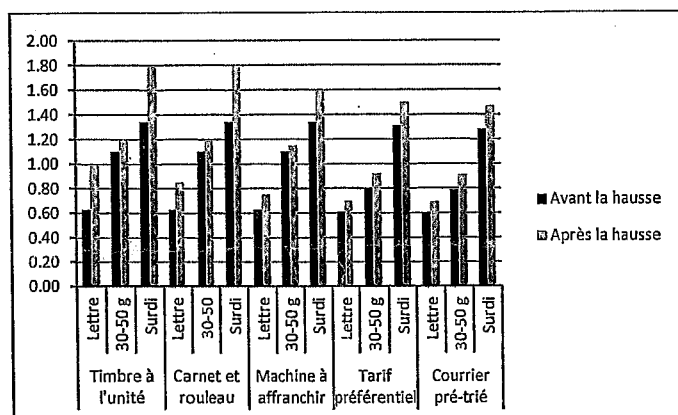
### Hausse des tarifs

Les petites entreprises sont nombreuses à avoir exprimé publiquement leur opposition à la hausse des tarifs. Ruth Porter, propriétaire d'une petite boîte d'édition en Colombie-Britannique, confie environ 85 % de ses envois à Postes Canada. Elle craint que la hausse des tarifs fasse fuir sa clientèle.<sup>2</sup>

M<sup>me</sup> Porter n'est pas la seule propriétaire de petite entreprise à s'inquiéter. Selon un récent sondage de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), 61 % des propriétaires de petite entreprise affirment que, dans le cadre de leurs activités, l'utilisation de la poste pour l'envoi et la réception du courrier est très importante, et 30 % affirment qu'elle est plutôt importante.<sup>3</sup> « Pour de nombreuses petites entreprises qui utilisent la poste pour communiquer avec leurs clients, envoyer des factures et payer leurs fournisseurs, la hausse des tarifs aura des conséquences majeures », a déclaré Dan Kelly, président de la FCEI.

Malgré le peu de consultation qu'elle a menée auprès des gens d'affaires, Postes Canada a annoncé des hausses faramineuses. En 2008, dans le cadre de

### Hausse des tarifs indiquée dans le Plan d'action en cinq points de Postes Canada



\*Surdi = Courrier surdimensionné

### Suppression de la livraison du courrier à domicile

L'élimination de la livraison du courrier à domicile inquiète aussi de nombreux propriétaires d'entreprise. À Vancouver, le conseiller municipal George Affleck a souligné le grand nombre d'entreprises à domicile qui comptent sur les services de Postes Canada. « Compte tenu du nombre élevé d'entreprises à domicile de Vancouver, quelles seront les conséquences de l'arrêt de la livraison du courrier à domicile sur la prospérité de la ville et sur les entreprises qui y sont installées? »<sup>2</sup> La réponse à cette question n'est toujours pas connue, car Postes Canada a omis de tenir des consultations auprès des PME.

<sup>1</sup> Examen stratégique de la Société canadienne des postes, p. 19.

<sup>2</sup> Lettre Ruth de Porter, propriétaire de Polestar Calendars Ltd., envoyée à Lisa Raitt, le 9 janvier 2014.

<sup>3</sup> FCEI, « Les PME inquiètes de la hausse des tarifs de Postes Canada », [www.cfib-fcei.ca/francais/article/5746-les-pme-inquietes-de-la-hausse-des-tarifs-de-postes-canada.html](http://www.cfib-fcei.ca/francais/article/5746-les-pme-inquietes-de-la-hausse-des-tarifs-de-postes-canada.html)

<sup>4</sup> Examen stratégique de la Société canadienne des postes, p.19

## Fiabilité, sécurité et confidentialité

Grâce à l'image de marque de la société d'État, qui se traduit par la fiabilité, la sécurité et la confidentialité, les Canadiens sont nombreux à faire confiance à Postes Canada pour livrer le courrier et les colis. Et cette confiance repose sur le système actuel de livraison à domicile. En revanche, les boîtes postales communautaires (BPCOM) sont peu surveillées et peuvent être situées dans des endroits peu éclairés où les gens ne vont pas chercher leur courrier tous les jours. Par conséquent, les BPCOM risquent davantage d'être la cible de vandalisme perpétré pour y voler le courrier et usurper l'identité des gens.

À Surrey, en Colombie-Britannique, le vol de courrier est tellement grave que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a sonné l'alerte en demandant aux résidents de prendre les précautions nécessaires pour protéger leur courrier en tout temps, surtout durant la période des Fêtes.<sup>3</sup> La GRC a déclaré qu'au cours des semaines précédentes, les BPCOM des localités du Lower Mainland, en Colombie-Britannique, avaient fait l'objet de vol de courrier. Dans la province, entre 2008 et 2013, la presse a rapporté près de 4 880 vols de courrier dans des BPCOM.<sup>4</sup>

Le passage aux BPCOM aurait aussi sans doute pour effet d'accroître le risque d'usurpation d'identité. Les entreprises qui envoient ou qui reçoivent des factures ou des documents présentant des renseignements financiers confidentiels devraient s'inquiéter. De plus, les risques pour la sécurité et la confidentialité du courrier sont particulièrement inquiétants pour les entreprises qui envoient et qui reçoivent par la poste des colis et des documents financiers de nature confidentielle.

### Ce que vous pouvez faire

En tant que propriétaire d'entreprise, si les récentes compressions de Postes Canada vous inquiètent, voici ce que vous pouvez faire : écrivez à Lisa Raitt, ministre responsable de Postes Canada (voir la lettre modèle ci-jointe) et apposez une affiche « Sauvons Postes Canada » dans la fenêtre de votre entreprise.

---

<sup>5</sup> Crawford, Emma. *Business Vancouver*. « City to Canada Post: Don't slash home delivery », 22 janvier 2014. [www.biv.com/article/20140122/BIV0109/140129969/city-to-canada-post-don-8217-t-slash-home-delivery](http://www.biv.com/article/20140122/BIV0109/140129969/city-to-canada-post-don-8217-t-slash-home-delivery)

<sup>6</sup> GRC. Prévention du vol de courrier, 23 décembre 2013 <http://surrey.rcmp-grc.gc.ca/ViewPage.action?siteNodeId=79&languageId=4&contentId=32872>

<sup>7</sup> CBC News. « Are Canada Post's community mailboxes really safe? », [www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/are-canada-post-s-community-mailboxes-really-safe-1.2460515](http://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/are-canada-post-s-community-mailboxes-really-safe-1.2460515)

## **Consultation publique de la ville de Montréal**

### **Résolution en soutien aux services postaux**

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires, de fermer les comptoirs postaux et de hausser drastiquement le prix du timbre ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QU'**il apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** la hausse drastique du prix du timbre le 31 mars dernier a eu des effets négatifs sur les entreprises du Québec ;

**PARCE QUE** de nombreuses entreprises perdront la livraison à leur commerce et devront ramasser leur courrier dans une boîte postale communautaire ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population ;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs ;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

**PARCE QUE** Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

**NOUS DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes :

- I. de tenir une réelle consultation avec les municipalités, les entreprises, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;
- II. d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;
- III. un moratoire sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile, les entreprises et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.

Signature

Depanneur Y. L. L. L.  
650, Principale, Laval  
Nom et adresse de l'entreprise

**La commission doit avoir reçu votre résolution avant le 12 janvier 2015**

Veuillez la faire parvenir à l'adresse suivante :

Diane Côté  
275, Notre-Dame-Est, bureau R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1G6

Ou aux adresses électroniques suivantes :

**commissions@ville.montreal.qc.ca et dcote 2@ville.montreal.qc.ca**



résolution de la FTQ

DAOUST, JOSEE

A :

commissions@ville.montreal.qc.ca, [redacted]

2015-01-16 10:07

Cc :

"DESCHAMPS, JOHANNE"

Masquer les détails

De : "DAOUST, JOSEE" <jdaoust@ftq.qc.ca>

A : "commissions@ville.montreal.qc.ca" <commissions@ville.montreal.qc.ca>,

"dcote\_2@ville.montreal.qc.ca" <dcote\_2@ville.montreal.qc.ca>,

Cc : "[redacted]"

1 Attachment



RÉSOLUTION DU STTP.docx

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint la résolution de la FTQ concernant l'arrêt de la livraison de Postes Canada du service postal.

Salutations distinguées.

*Josée Daoust*

Adjointe à la direction

FTQ

565, boulevard Crémazie Est

Bureau 12100

Montréal H2M 2W3

Tél. : 514 383-8046

Numéro sans frais : 1 877 897-0057

Télec. : 514 383-8038

[jdaoust@ftq.qc.ca](mailto:jdaoust@ftq.qc.ca)

[www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

Suivez la FTQ sur les réseaux sociaux :



## RÉSOLUTION CONTRE L'ARRÊT DE LA LIVRAISON DU SERVICE POSTAL

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société canadienne des postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'institut de la statistique du Québec estime que près de 33 % de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société canadienne des postes l'accès à leur médecin ainsi qu'à leur dossier médical pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le Collège des médecins et par l'Association médicale canadienne ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population.

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien obligent la Société canadienne des postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;



**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs.

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelque 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

**La FTQ demande** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société canadienne des postes de tenir une réelle consultation avec les municipalités, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;

**La FTQ demande de plus** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société canadienne des postes d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;

**Enfin, la FTQ demande** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige un moratoire à la Société canadienne des postes sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.

5 janvier 2015

Established - 1945

National Pensioners  
Federation



Fédération Nationale  
des Retraités

Incorporated - 1954

President - Herb John    Treasurer - Sandy Caricatto    Secretary - Patrick Brady    1st VP - John Gierens    2nd VP - Mike Kaminski,  
3rd VP - Winnie Fraser Mackay    Members At Large - Bernie LaFusik, Zoe Kozelsky

## Consultations publiques de la Ville de Montréal

### Résolution ou argumentaire de mémoire

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus durement touchées par la décision de donner leur point de vue;

**PARCE QUE** la population, qui est la véritable propriétaire de la Société canadienne des postes, a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison risque de nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome;

**PARCE QUE** l'Institut de la statistique du Québec estime que près de 33 % de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles;

**PARCE QU'**il est discriminatoire d'exiger des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles qu'elles présentent un certificat médical, en plus d'autoriser la Société canadienne des postes à communiquer avec leur médecin pour discuter de leur dossier médical, si elles veulent conserver la livraison à domicile une fois semaine, une mesure d'ailleurs dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et l'Association médicale canadienne;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;



Established - 1945

National Pensioners  
Federation



Fédération Nationale  
des Retraités

Incorporated - 1954

President - Herb John    Treasurer - Sandy Carkatto    Secretary - Patrick Brady    1st VP - John Gators    2nd VP - Mike Kaminicki  
3rd VP - Winnie Fraser Mackay    Members At Large - Bernie LaBunk, Zoe Kopensky

**PARCE QUE** l'installation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, les émissions de gaz à effet de serre;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et le vol d'identité;

**PARCE QUE** la Loi sur la Société canadienne des postes et le Protocole du service postal canadien obligent Postes Canada à assurer son autonomie financière et que, depuis 1977, ses états financiers démontrent qu'elle satisfait à cette exigence et, même que, les trois premiers trimestres de 2014 laissent présager une des années les plus rentables de son histoire;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et que la conversion aux boîtes postales communautaires est une solution qui va à l'encontre du nouveau modèle de livraison qui, déjà, a démontré son efficacité et les économies de coûts qu'il permet (tous les produits sont livrés par la même personne);

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont manifesté leur intérêt à offrir un service de livraison à domicile aux personnes prêtes à payer des frais pour l'obtenir, et que ces frais sont prohibitifs;

**PARCE QUE** le plan en cinq points de Postes Canada prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois offrant une rémunération décente et qui, de ce fait, permettent à de nombreux travailleurs et travailleuses du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles;

**PARCE QU'**il existe des solutions autres que la réduction des services, par exemple, l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services, tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelque 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services bancaires parallèles très coûteux;

**PARCE QUE** la densité de la population, y compris la grande proportion de personnes âgées ou de personnes ayant des limitations fonctionnelles qui vivent seules, rend difficile, voire impossible, la mise en œuvre de la décision qui remplace le service de livraison du courrier à domicile par des boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains;



Established - 1945

National Pensioners  
Federation



Fédération Nationale  
des Retraités

Incorporated - 1954

President - Herb John    Treasurer - Sandy Caricatto    Secretary - Patrick Brady    1st VP - John Gaters    2nd VP - Mike Kaminski  
3rd VP - Winnie Fraser Mackay    Members At Large - Bernie LaRusik, Zoe Kopetsky

**NOUS, Fédération Nationale des Retraités, DEMANDONS à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise d'intervenir auprès du gouvernement fédéral pour qu'il exige de la Société canadienne des postes qu'elle tienne de véritables consultations avec les municipalités, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal;**

**NOUS, Fédération Nationale des Retraités, DEMANDONS à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise d'intervenir auprès du gouvernement fédéral pour qu'il exige de la Société canadienne des postes qu'elle envisage de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social;**

**NOUS, Fédération Nationale des Retraités, DEMANDONS FINALEMENT à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise d'intervenir auprès du gouvernement fédéral pour qu'il exige de la Société canadienne des postes qu'elle impose un moratoire sur son plan de réduction des services à la population tant que les municipalités, les organismes de la société civile et la population n'auront pas été consultés.**



Herb John

President  
Fédération Nationale des Retraités

**Décision de Postes Canada**  
**d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain**  
**Consultation publique de la ville de Montréal**  
**Résolution du FRAPRU**

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QU'**il apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population ;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

**PARCE QUE** Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

**NOUS, DU FRAPRU, DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes de tenir une réelle consultation avec les municipalités, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;

**NOUS, DU FRAPRU, DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des Postes d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;

**NOUS, DU FRAPRU, DEMANDONS FINALEMENT** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige un moratoire à la Société Canadienne des Postes sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.



Coordonnateur du FRAPRU  
Au nom du FRAPRU  
1431, rue Fullum # 201  
Montréal (Québec) H2K 0B5

## La réduction des services postaux et ses répercussions sur les petites entreprises

Les petites et moyennes entreprises (PME) se disent préoccupées par les compressions que vient d'annoncer Postes Canada. Elles sont nombreuses à utiliser le service postal comme moyen peu coûteux de pénétrer de nouveaux marchés.<sup>1</sup> La tendance est encore plus forte dans le secteur du commerce en ligne et en région rurale.

### Hausse des tarifs

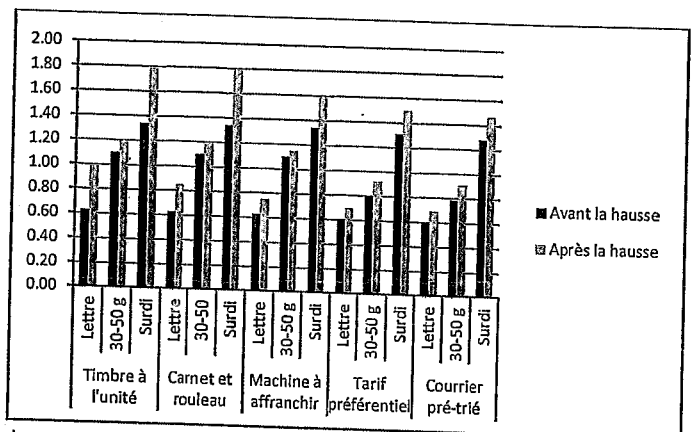
Les petites entreprises sont nombreuses à avoir exprimé publiquement leur opposition à la hausse des tarifs. Ruth Porter, propriétaire d'une petite boîte d'édition en Colombie-Britannique, confie environ 85 % de ses envois à Postes Canada. Elle craint que la hausse des tarifs fasse fuir sa clientèle.<sup>2</sup>

M<sup>me</sup> Porter n'est pas la seule propriétaire de petite entreprise à s'inquiéter. Selon un récent sondage de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), 61 % des propriétaires de petite entreprise affirment que, dans le cadre de leurs activités, l'utilisation de la poste pour l'envoi et la réception du courrier est très importante, et 30 % affirment qu'elle est plutôt importante.<sup>3</sup> « Pour de nombreuses petites entreprises qui utilisent la poste pour communiquer avec leurs clients, envoyer des factures et payer leurs fournisseurs, la hausse des tarifs aura des conséquences majeures », a déclaré Dan Kelly, président de la FCEI.

Malgré le peu de consultation qu'elle a menée auprès des gens d'affaires, Postes Canada a annoncé des hausses faramineuses. En 2008, dans le cadre de

l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, les propriétaires de PME ont déclaré que Postes Canada a fait bien peu de cas de leurs besoins comparativement à l'attention qu'elle a accordé aux grands utilisateurs de la poste.<sup>1</sup> Et contrairement à ces derniers, les particuliers et les petites entreprises seront touchés de manière disproportionnée par la hausse des tarifs illustrée ci-dessous.

### Hausse des tarifs indiquée dans le Plan d'action en cinq points de Postes Canada



\*Surdi = Courrier surdimensionné

### Suppression de la livraison du courrier à domicile

L'élimination de la livraison du courrier à domicile inquiète aussi de nombreux propriétaires d'entreprise. À Vancouver, le conseiller municipal George Affleck a souligné le grand nombre d'entreprises à domicile qui comptent sur les services de Postes Canada. « Compte tenu du nombre élevé d'entreprises à domicile de Vancouver, quelles seront les conséquences de l'arrêt de la livraison du courrier à domicile sur la prospérité de la ville et sur les entreprises qui y sont installées? »<sup>2</sup> La réponse à cette question n'est toujours pas connue, car Postes Canada a omis de tenir des consultations auprès des PME.

<sup>1</sup> Examen stratégique de la Société canadienne des postes, p. 19.

<sup>2</sup> Lettre Ruth de Porter, propriétaire de Polestar Calendars Ltd., envoyée à Lisa Raitt, le 9 janvier 2014.

<sup>3</sup> FCEI, « Les PME inquiètes de la hausse des tarifs de Postes Canada », [www.cfib-fcei.ca/francais/article/5746-les-pme-inquietes-de-la-hausse-des-tarifs-de-postes-canada.html](http://www.cfib-fcei.ca/francais/article/5746-les-pme-inquietes-de-la-hausse-des-tarifs-de-postes-canada.html)

<sup>4</sup> Examen stratégique de la Société canadienne des postes, p.19

## Fiabilité, sécurité et confidentialité

Grâce à l'image de marque de la société d'État, qui se traduit par la fiabilité, la sécurité et la confidentialité, les Canadiens sont nombreux à faire confiance à Postes Canada pour livrer le courrier et les colis. Et cette confiance repose sur le système actuel de livraison à domicile. En revanche, les boîtes postales communautaires (BPCOM) sont peu surveillées et peuvent être situées dans des endroits peu éclairés où les gens ne vont pas chercher leur courrier tous les jours. Par conséquent, les BPCOM risquent davantage d'être la cible de vandalisme perpétré pour y voler le courrier et usurper l'identité des gens.

À Surrey, en Colombie-Britannique, le vol de courrier est tellement grave que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a sonné l'alerte en demandant aux résidents de prendre les précautions nécessaires pour protéger leur courrier en tout temps, surtout durant la période des Fêtes.<sup>3</sup> La GRC a déclaré qu'au cours des semaines précédentes, les BPCOM des localités du Lower Mainland, en Colombie-Britannique, avaient fait l'objet de vol de courrier. Dans la province, entre 2008 et 2013, la presse a rapporté près de 4 880 vols de courrier dans des BPCOM.<sup>4</sup>

Le passage aux BPCOM aurait aussi sans doute pour effet d'accroître le risque d'usurpation d'identité. Les entreprises qui envoient ou qui reçoivent des factures ou des documents présentant des renseignements financiers confidentiels devraient s'inquiéter. De plus, les risques pour la sécurité et la confidentialité du courrier sont particulièrement inquiétants pour les entreprises qui envoient et qui reçoivent par la poste des colis et des documents financiers de nature confidentielle.

### Ce que vous pouvez faire

En tant que propriétaire d'entreprise, si les récentes compressions de Postes Canada vous inquiètent, voici ce que vous pouvez faire : écrivez à Lisa Raitt, ministre responsable de Postes Canada (voir la lettre modèle ci-jointe) et apposez une affiche « Sauvons Postes Canada » dans la fenêtre de votre entreprise.

<sup>5</sup> Crawford, Emma. *Business Vancouver*. « City to Canada Post: Don't slash home delivery », 22 janvier 2014. [www.biv.com/article/20140122/BIV0109/140129969/city-to-canada-post-don-8217-t-slash-home-delivery](http://www.biv.com/article/20140122/BIV0109/140129969/city-to-canada-post-don-8217-t-slash-home-delivery)

<sup>6</sup> GRC. Prévention du vol de courrier, 23 décembre 2013. <http://surrey.rcmp-grc.gc.ca/ViewPage.action?siteNodeId=79&languageId=4&contentId=32872>

<sup>7</sup> CBC News. « Are Canada Post's community mailboxes really safe? », [www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/are-canada-post-s-community-mailboxes-really-safe-1.2460515](http://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/are-canada-post-s-community-mailboxes-really-safe-1.2460515)



## **Consultation publique de la ville de Montréal**

### **Résolution en soutien aux services postaux**

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires, de fermer les comptoirs postaux et de hausser drastiquement le prix du timbre ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QU'**il apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** la hausse drastique du prix du timbre le 31 mars dernier a eu des effets négatifs sur les entreprises du Québec ;

**PARCE QUE** de nombreuses entreprises perdront la livraison à leur commerce et devront ramasser leur courrier dans une boîte postale communautaire ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population ;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs ;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

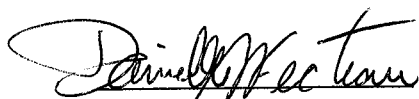
**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

**PARCE QUE** Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

**NOUS DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes :

- I. de tenir une réelle consultation avec les municipalités, les entreprises, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;
- II. d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;
- III. un moratoire sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile, les entreprises et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.

  
Signature

GARDERIE LES JEUNES DÉBROUILLARDS

8702 DE MARSEILLE MTZ Q HILIR9  
Nom et adresse de l'entreprise

**La commission doit avoir reçu votre résolution avant le 12 janvier 2015**

Veuillez la faire parvenir à l'adresse suivante :

Diane Côté  
275, Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1G6

Ou aux adresses électroniques suivantes :

**[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca) et [dcote\\_2@ville.montreal.qc.ca](mailto:dcote_2@ville.montreal.qc.ca)**

## **Consultation publique de la ville de Montréal**

### **Résolution en soutien aux services postaux**

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires, de fermer les comptoirs postaux et de hausser drastiquement le prix du timbre ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'Institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QU'**il apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** la hausse drastique du prix du timbre le 31 mars dernier a eu des effets négatifs sur les entreprises du Québec ;

**PARCE QUE** de nombreuses entreprises perdront la livraison à leur commerce et devront ramasser leur courrier dans une boîte postale communautaire ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population ;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs ;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquante, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

**PARCE QUE** Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

**NOUS DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes :

- I. de tenir une réelle consultation avec les municipalités, les entreprises, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;
- II. d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;
- III. un moratoire sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile, les entreprises et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.

  
Signature

  
555 McArthur H4T 1T4  
Nom et adresse de l'entreprise

**La commission doit avoir reçu votre résolution avant le 12 janvier 2015**

Veuillez la faire parvenir à l'adresse suivante :

Diane Côté  
275, Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1G6

Ou aux adresses électroniques suivantes :

**[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca) et [dcote\\_2@ville.montreal.qc.ca](mailto:dcote_2@ville.montreal.qc.ca)**

## **Consultation publique de la ville de Montréal**

### **Résolution en soutien aux services postaux**

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires, de fermer les comptoirs postaux et de hausser drastiquement le prix du timbre ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'IL** sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'Institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'EXIGER** aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QU'IL** apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** la hausse drastique du prix du timbre le 31 mars dernier a eu des effets négatifs sur les entreprises du Québec ;

**PARCE QUE** de nombreuses entreprises perdront la livraison à leur commerce et devront ramasser leur courrier dans une boîte postale communautaire ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'IL** est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population ;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs ;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

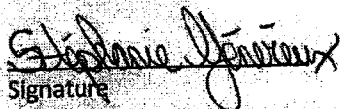
**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

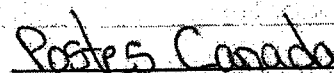
**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

**PARCE QUE** Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

**NOUS DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes :

- I. de tenir une réelle consultation avec les municipalités, les entreprises, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;
- II. d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;
- III. un moratoire sur son plan de serrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile, les entreprises et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.

  
Signature

  
555 McArthur H4T 1T4  
Nom et adresse de l'entreprise

**La commission doit avoir reçu votre résolution avant le 12 janvier 2015**

Veuillez la faire parvenir à l'adresse suivante :

Diane Côté  
275, Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1G6

Ou aux adresses électroniques suivantes :

**[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca) et [dcote\\_2@ville.montreal.qc.ca](mailto:dcote_2@ville.montreal.qc.ca)**

## **Public Consultation of Montreal**

### **Support resolution to postal services**

**BECAUSE** Canada Post announced on December 11<sup>th</sup> 2013, its intention to replace home delivery with community mailboxes, to close postal outlets and drastically increase the price of the stamp;

**BECAUSE** Canada Post did not hold adequate consultations on these changes, restraining people who will be most affected to give their point of view;

**BECAUSE** the population has every right to decide on matters affecting the public postal service, because they are the true owners of Canada Post Corporation;

**BECAUSE** Canada Post provides a public service that should be preserved;

**BECAUSE** it will be particularly difficult for seniors and people with disabilities to get their mail at a community mailbox and that this delivery mode could affect their health and safety, as well as their ability to live independently;

**BECAUSE** the Statistical Institute of Quebec has estimated that nearly 33% of Quebec's population is struggling with disabilities;

**BECAUSE** requesting seniors and persons with disabilities to provide a medical certificate, in addition to giving Canada Post the authorization to contact their doctor and ask for additional personal information related to their health in order to keep home delivery once a week is discriminatory. This decision was also condemned by the Privacy Commissioner, the College of Physicians and the Canadian Medical Association;

**BECAUSE** it is difficult, rather impossible to ensure diligent oversee to accommodate people moving or to offer a service for the citizens who need an accommodation due to a temporary disability;

**BECAUSE** home delivery is a service that supports community organizations, local businesses and citizens, and thus contributes to the development of local and regional communities;

**BECAUSE** the drastic price increase of the stamp on March 31 has had a negative impact on Quebec businesses;

**BECAUSE** many companies will lose their door to door delivery and will have to pick up their mail at a community mailbox;

**BECAUSE** the implantation of community mailboxes will have negative effects on the visual environment of cities and dramatically increase car traffic in neighborhoods and, by extension, their emission of greenhouse gas emissions;

**BECAUSE** it is recognized that the installation of community mailboxes encourages vandalism and identity theft;

**BECAUSE** of the Canada Post Corporation Act and the Canadian Postal Service Protocol, Canada Post Corporation has an obligation to ensure self-sufficiency and that the financial statements, since 1997, demonstrate that this requirement is met, and that, following the announcements of the first three quarters of 2014, Canada Post could realize one of the most profitable year in its history;

**BECAUSE** the financial autonomy of Canada Post is well established and such a solution would go against a new delivery model that has already proven its efficiency and its cost reduction (all products are delivered by the same person);

**BECAUSE** since the announcement of the five-point plan, several private companies have highlighted their interest to ensure home deliveries through prohibitively costs;

**BECAUSE** the five-point plan forecasts the abolition of 6 000 to 8 000 jobs with decent conditions that allows many residents of Montreal Metropolitan to insure their needs and those of their families;

**BECAUSE** there are others alternatives, such as the improvement of existing services and the addition of new services such as a social postal bank, which would fill a need for some 910,000 Canadians who do not have bank accounts and therefore are turning towards expensive alternative services;

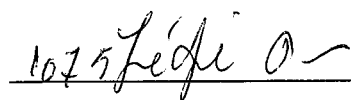
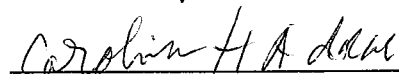
**BECAUSE** the density of the population, including a large proportion of elderly people living alone or with disabilities, makes inadequate or even impossible the decision to end the home mail delivery and to replace it with the installation of community mailboxes, mainly in the major urban centers;

**BECAUSE** Canada Post does not make substantial effort to meet its «community mailboxes implementation selection guide», for example by installing those boxes far from a lamppost, which affects the safety of the population;

**THEREFORE WE ASK** the public commission of the city of Montreal to intervene with the federal government and to require from Canada Post:

- I. to hold a genuine consultation with municipalities, businesses, and with the population, before making such drastic changes to our postal system;
- II. to consider new ways to improve its services and revenues, including offering social banking services;
- III. a moratorium on its plan to cut services to the population as long as municipalities, civil society, business and the public have not had the opportunity to be consulted.

  
Signature

  
  
Name and business address

**The commission must have received your resolution before January 12th, 2015**

Please send it to the following address:

Diane Côté  
275, Notre-Dame Est, office R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1G6

Or at the following addresses:

**[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca) et [dcote\\_2@ville.montreal.qc.ca](mailto:dcote_2@ville.montreal.qc.ca)**



## **Consultation publique de la ville de Montréal**

### **Résolution en soutien aux services postaux**

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires, de fermer les comptoirs postaux et de hausser drastiquement le prix du timbre ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QU'**il apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** la hausse drastique du prix du timbre le 31 mars dernier a eu des effets négatifs sur les entreprises du Québec ;

**PARCE QUE** de nombreuses entreprises perdront la livraison à leur commerce et devront ramasser leur courrier dans une boîte postale communautaire ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population ;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs ;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

**PARCE QUE** Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

**NOUS DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes :

- I. de tenir une réelle consultation avec les municipalités, les entreprises, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;
- II. d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;
- III. un moratoire sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile, les entreprises et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.

  
Signature

JL RICHES INC.

819 PROVOST, LACHINE (QC)  
Nom et adresse de l'entreprise  
H8S 1M8

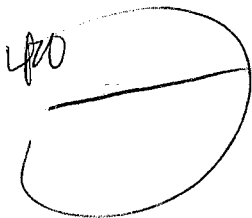
**La commission doit avoir reçu votre résolution avant le 12 janvier 2015**

Veuillez la faire parvenir à l'adresse suivante :

Diane Côté  
275, Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1G6

Ou aux adresses électroniques suivantes :

**[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca) et [dcote\\_2@ville.montreal.qc.ca](mailto:dcote_2@ville.montreal.qc.ca)**



## Consultation publique de la ville de Montréal

### Résolution en soutien aux services postaux

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires, de fermer les comptoirs postaux et de hausser drastiquement le prix du timbre ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QU'**il apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** la hausse drastique du prix du timbre le 31 mars dernier a eu des effets négatifs sur les entreprises du Québec ;

**PARCE QUE** de nombreuses entreprises perdront la livraison à leur commerce et devront ramasser leur courrier dans une boîte postale communautaire ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population ;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs ;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

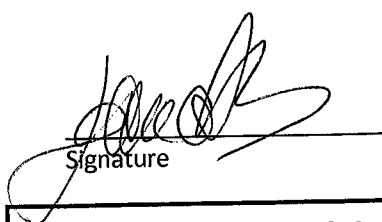
**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

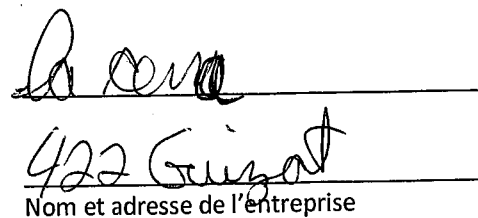
**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

**PARCE QUE** Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

**NOUS DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes :

- I. de tenir une réelle consultation avec les municipalités, les entreprises, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;
- II. d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;
- III. un moratoire sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile, les entreprises et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.

  
Signature

  
Nom et adresse de l'entreprise

**La commission doit avoir reçu votre résolution avant le 12 janvier 2015**

Veuillez la faire parvenir à l'adresse suivante :

Diane Côté  
275, Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1G6

Ou aux adresses électroniques suivantes :

**[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca) et [dcote\\_2@ville.montreal.qc.ca](mailto:dcote_2@ville.montreal.qc.ca)**

## **Public Consultation of Montreal**

### **Support resolution to postal services**

**BECAUSE** Canada Post announced on December 11<sup>th</sup> 2013, its intention to replace home delivery with community mailboxes, to close postal outlets and drastically increase the price of the stamp;

**BECAUSE** Canada Post did not hold adequate consultations on these changes, restraining people who will be most affected to give their point of view;

**BECAUSE** the population has every right to decide on matters affecting the public postal service, because they are the true owners of Canada Post Corporation;

**BECAUSE** Canada Post provides a public service that should be preserved;

**BECAUSE** it will be particularly difficult for seniors and people with disabilities to get their mail at a community mailbox and that this delivery mode could affect their health and safety, as well as their ability to live independently;

**BECAUSE** the Statistical Institute of Quebec has estimated that nearly 33% of Quebec's population is struggling with disabilities;

**BECAUSE** requesting seniors and persons with disabilities to provide a medical certificate, in addition to giving Canada Post the authorization to contact their doctor and ask for additional personal information related to their health in order to keep home delivery once a week is discriminatory. This decision was also condemned by the Privacy Commissioner, the College of Physicians and the Canadian Medical Association;

**BECAUSE** it is difficult, rather impossible to ensure diligent oversee to accommodate people moving or to offer a service for the citizens who need an accommodation due to a temporary disability;

**BECAUSE** home delivery is a service that supports community organizations, local businesses and citizens, and thus contributes to the development of local and regional communities;

**BECAUSE** the drastic price increase of the stamp on March 31 has had a negative impact on Quebec businesses;

**BECAUSE** many companies will lose their door to door delivery and will have to pick up their mail at a community mailbox;

**BECAUSE** the implantation of community mailboxes will have negative effects on the visual environment of cities and dramatically increase car traffic in neighborhoods and, by extension, their emission of greenhouse gas emissions;

**BECAUSE** it is recognized that the installation of community mailboxes encourages vandalism and identity theft;

**BECAUSE** of the Canada Post Corporation Act and the Canadian Postal Service Protocol, Canada Post Corporation has an obligation to ensure self-sufficiency and that the financial statements, since 1997, demonstrate that this requirement is met, and that, following the announcements of the first three quarters of 2014, Canada Post could realize one of the most profitable year in its history;

**BECAUSE** the financial autonomy of Canada Post is well established and such a solution would go against a new delivery model that has already proven its efficiency and its cost reduction (all products are delivered by the same person);

**BECAUSE** since the announcement of the five-point plan, several private companies have highlighted their interest to ensure home deliveries through prohibitively costs;

**BECAUSE** the five-point plan forecasts the abolition of 6 000 to 8 000 jobs with decent conditions that allows many residents of Montreal Metropolitan to insure their needs and those of their families;

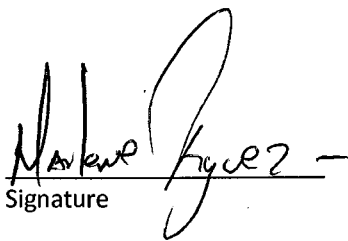
**BECAUSE** there are others alternatives, such as the improvement of existing services and the addition of new services such as a social postal bank, which would fill a need for some 910,000 Canadians who do not have bank accounts and therefore are turning towards expensive alternative services;

**BECAUSE** the density of the population, including a large proportion of elderly people living alone or with disabilities, makes inadequate or even impossible the decision to end the home mail delivery and to replace it with the installation of community mailboxes, mainly in the major urban centers;

**BECAUSE** Canada Post does not make substantial effort to meet its «community mailboxes implementation selection guide», for example by installing those boxes far from a lamppost, which affects the safety of the population;

**THEREFORE WE ASK** the public commission of the city of Montreal to intervene with the federal government and to require from Canada Post:

- I. to hold a genuine consultation with municipalities, businesses, and with the population, before making such drastic changes to our postal system;
- II. to consider new ways to improve its services and revenues, including offering social banking services;
- III. a moratorium on its plan to cut services to the population as long as municipalities, civil society, business and the public have not had the opportunity to be consulted.

  
Signature

  
**55 LOUVAIN W. #200  
MONTREAL, QUEBEC  
H2N 1A4**

Name and business address

**The commission must have received your resolution before January 12th, 2015**

Please send it to the following address:

Diane Côté  
275, Notre-Dame Est, office R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1G6

Or at the following addresses:

**[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca) et [dcote\\_2@ville.montreal.qc.ca](mailto:dcote_2@ville.montreal.qc.ca)**

## **Consultation publique de la ville de Montréal**

### **Résolution en soutien aux services postaux**

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires, de fermer les comptoirs postaux et de hausser drastiquement le prix du timbre ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QU'**il apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** la hausse drastique du prix du timbre le 31 mars dernier a eu des effets négatifs sur les entreprises du Québec ;

**PARCE QUE** de nombreuses entreprises perdront la livraison à leur commerce et devront ramasser leur courrier dans une boîte postale communautaire ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population ;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs ;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

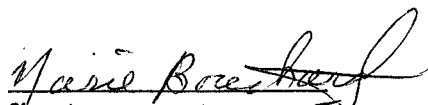
**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

**PARCE QUE** Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

**NOUS DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes :

- I. de tenir une réelle consultation avec les municipalités, les entreprises, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;
- II. d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;
- III. un moratoire sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile, les entreprises et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.

  
Signature 6.1.15

LES ENTREPRISES  
LAURENTIEN ÉLECTRIQUE INC.  
890 CRÉMAZIE OUEST  
MONTREAL (QC) H3N 1A4  
TÉL (514) 276-8551  
Nom et adresse de l'entreprise 279-8512

**La commission doit avoir reçu votre résolution avant le 12 janvier 2015**

Veuillez la faire parvenir à l'adresse suivante :

Diane Côté  
275, Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1G6

Ou aux adresses électroniques suivantes :

**[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca) et [dcote\\_2@ville.montreal.qc.ca](mailto:dcote_2@ville.montreal.qc.ca)**



**Consultation publique de la ville de Montréal**  
**Résolution en soutien aux services postaux**

REÇU LE

23 DEC. 2014

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires, de fermer les comptoirs postaux et de hausser drastiquement le prix du timbre ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'Institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QU'**il apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** la hausse drastique du prix du timbre le 31 mars dernier a eu des effets négatifs sur les entreprises du Québec ;

**PARCE QUE** de nombreuses entreprises perdront la livraison à leur commerce et devront ramasser leur courrier dans une boîte postale communautaire ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population ;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs ;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquante, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

**PARCE QUE** Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

**NOUS DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes :

- I. de tenir une réelle consultation avec les municipalités, les entreprises, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;
- II. d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;
- III. un moratoire sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile, les entreprises et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.

*Maniella Côté*  
pour ROBERT BAIRD  
Signature

LEASEHOLD CONSTRUCTION CORPORATION

1255 Boul. LAIRD - BUREAU 240  
Nom et adresse de l'entreprise MONT-ROYAL QC H3P 1T1

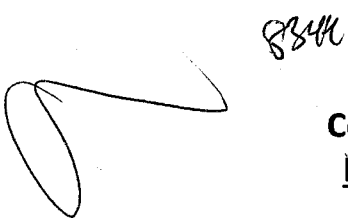
**La commission doit avoir reçu votre résolution avant le 12 janvier 2015**

Veuillez la faire parvenir à l'adresse suivante :

Diane Côté  
275, Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1G6

Ou aux adresses électroniques suivantes :

**[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca) et [dcote\\_2@ville.montreal.qc.ca](mailto:dcote_2@ville.montreal.qc.ca)**



## **Consultation publique de la ville de Montréal**

### **Résolution en soutien aux services postaux**

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires, de fermer les comptoirs postaux et de hausser drastiquement le prix du timbre ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QU'**il apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** la hausse drastique du prix du timbre le 31 mars dernier a eu des effets négatifs sur les entreprises du Québec ;

**PARCE QUE** de nombreuses entreprises perdront la livraison à leur commerce et devront ramasser leur courrier dans une boîte postale communautaire ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population ;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs ;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

**PARCE QUE** Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

**NOUS DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes :

- I. de tenir une réelle consultation avec les municipalités, les entreprises, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;
- II. d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;
- III. un moratoire sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile, les entreprises et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.

  
Signature

8344 St-Denis /MT/ H2P 2G8  
Lupin et Associes denturologistes inc.  
Nom et adresse de l'entreprise

**La commission doit avoir reçu votre résolution avant le 12 janvier 2015**

Veuillez la faire parvenir à l'adresse suivante :

Diane Côté  
275, Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1G6

Ou aux adresses électroniques suivantes :

**[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca) et [dcote\\_2@ville.montreal.qc.ca](mailto:dcote_2@ville.montreal.qc.ca)**

## **Public Consultation of Montreal**

### **Support resolution to postal services**

**BECAUSE** Canada Post announced on December 11<sup>th</sup> 2013, its intention to replace home delivery with community mailboxes, to close postal outlets and drastically increase the price of the stamp;

**BECAUSE** Canada Post did not hold adequate consultations on these changes, restraining people who will be most affected to give their point of view;

**BECAUSE** the population has every right to decide on matters affecting the public postal service, because they are the true owners of Canada Post Corporation;

**BECAUSE** Canada Post provides a public service that should be preserved;

**BECAUSE** it will be particularly difficult for seniors and people with disabilities to get their mail at a community mailbox and that this delivery mode could affect their health and safety, as well as their ability to live independently;

**BECAUSE** the Statistical Institute of Quebec has estimated that nearly 33% of Quebec's population is struggling with disabilities;

**BECAUSE** requesting seniors and persons with disabilities to provide a medical certificate, in addition to giving Canada Post the authorization to contact their doctor and ask for additional personal information related to their health in order to keep home delivery once a week is discriminatory. This decision was also condemned by the Privacy Commissioner, the College of Physicians and the Canadian Medical Association;

**BECAUSE** it is difficult, rather impossible to ensure diligent oversee to accommodate people moving or to offer a service for the citizens who need an accommodation due to a temporary disability;

**BECAUSE** home delivery is a service that supports community organizations, local businesses and citizens, and thus contributes to the development of local and regional communities;

**BECAUSE** the drastic price increase of the stamp on March 31 has had a negative impact on Quebec businesses;

**BECAUSE** many companies will lose their door to door delivery and will have to pick up their mail at a community mailbox;

**BECAUSE** the implantation of community mailboxes will have negative effects on the visual environment of cities and dramatically increase car traffic in neighborhoods and, by extension, their emission of greenhouse gas emissions;

**BECAUSE** it is recognized that the installation of community mailboxes encourages vandalism and identity theft;

**BECAUSE** of the Canada Post Corporation Act and the Canadian Postal Service Protocol, Canada Post Corporation has an obligation to ensure self-sufficiency and that the financial statements, since 1997, demonstrate that this requirement is met, and that, following the announcements of the first three quarters of 2014, Canada Post could realize one of the most profitable year in its history;

**BECAUSE** the financial autonomy of Canada Post is well established and such a solution would go against a new delivery model that has already proven its efficiency and its cost reduction (all products are delivered by the same person);

**BECAUSE** since the announcement of the five-point plan, several private companies have highlighted their interest to ensure home deliveries through prohibitively costs;

**BECAUSE** the five-point plan forecasts the abolition of 6 000 to 8 000 jobs with decent conditions that allows many residents of Montreal Metropolitan to insure their needs and those of their families;

**BECAUSE** there are others alternatives, such as the improvement of existing services and the addition of new services such as a social postal bank, which would fill a need for some 910,000 Canadians who do not have bank accounts and therefore are turning towards expensive alternative services;

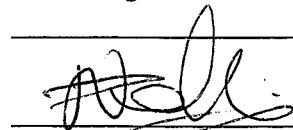
**BECAUSE** the density of the population, including a large proportion of elderly people living alone or with disabilities, makes inadequate or even impossible the decision to end the home mail delivery and to replace it with the installation of community mailboxes, mainly in the major urban centers;

**BECAUSE** Canada Post does not make substantial effort to meet its «community mailboxes implementation selection guide», for example by installing those boxes far from a lamppost, which affects the safety of the population;

**THEREFORE WE ASK** the public commission of the city of Montreal to intervene with the federal government and to require from Canada Post:

- I. to hold a genuine consultation with municipalities, businesses, and with the population, before making such drastic changes to our postal system;
- II. to consider new ways to improve its services and revenues, including offering social banking services;
- III. a moratorium on its plan to cut services to the population as long as municipalities, civil society, business and the public have not had the opportunity to be consulted.

  
Signature

Nettoyeur 1039 LIÈGE 0  
  
Name and business address

**The commission must have received your resolution before January 12th, 2015**

Please send it to the following address:

Diane Côté  
275, Notre-Dame Est, office R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1G6

Or at the following addresses:

**[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca) et [dcote\\_2@ville.montreal.qc.ca](mailto:dcote_2@ville.montreal.qc.ca)**

## La réduction des services postaux et ses répercussions sur les petites entreprises

Les petites et moyennes entreprises (PME) se disent préoccupées par les compressions que vient d'annoncer Postes Canada. Elles sont nombreuses à utiliser le service postal comme moyen peu coûteux de pénétrer de nouveaux marchés.<sup>1</sup> La tendance est encore plus forte dans le secteur du commerce en ligne et en région rurale.

### Hausse des tarifs

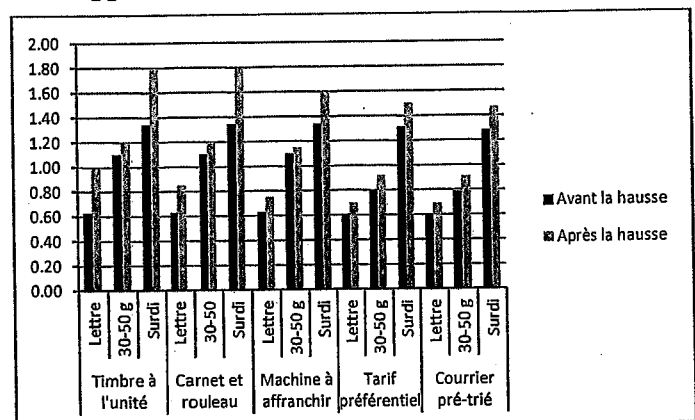
Les petites entreprises sont nombreuses à avoir exprimé publiquement leur opposition à la hausse des tarifs. Ruth Porter, propriétaire d'une petite boîte d'édition en Colombie-Britannique, confie environ 85 % de ses envois à Postes Canada. Elle craint que la hausse des tarifs fasse fuir sa clientèle.<sup>2</sup>

M<sup>me</sup> Porter n'est pas la seule propriétaire de petite entreprise à s'inquiéter. Selon un récent sondage de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), 61 % des propriétaires de petite entreprise affirment que, dans le cadre de leurs activités, l'utilisation de la poste pour l'envoi et la réception du courrier est très importante, et 30 % affirment qu'elle est plutôt importante.<sup>3</sup> « Pour de nombreuses petites entreprises qui utilisent la poste pour communiquer avec leurs clients, envoyer des factures et payer leurs fournisseurs, la hausse des tarifs aura des conséquences majeures », a déclaré Dan Kelly, président de la FCEI.

Malgré le peu de consultation qu'elle a menée auprès des gens d'affaires, Postes Canada a annoncé des hausses faramineuses. En 2008, dans le cadre de

l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, les propriétaires de PME ont déclaré que Postes Canada a fait bien peu de cas de leurs besoins comparativement à l'attention qu'elle a accordé aux grands utilisateurs de la poste.<sup>1</sup> Et contrairement à ces derniers, les particuliers et les petites entreprises seront touchés de manière disproportionnée par la hausse des tarifs illustrée ci-dessous.

### Hausse des tarifs indiquée dans le Plan d'action en cinq points de Postes Canada



\*Surdi = Courrier surdimensionné

### Suppression de la livraison du courrier à domicile

L'élimination de la livraison du courrier à domicile inquiète aussi de nombreux propriétaires d'entreprise. À Vancouver, le conseiller municipal George Affleck a souligné le grand nombre d'entreprises à domicile qui comptent sur les services de Postes Canada. « Compte tenu du nombre élevé d'entreprises à domicile de Vancouver, quelles seront les conséquences de l'arrêt de la livraison du courrier à domicile sur la prospérité de la ville et sur les entreprises qui y sont installées? »<sup>2</sup> La réponse à cette question n'est toujours pas connue, car Postes Canada a omis de tenir des consultations auprès des PME.

<sup>1</sup> Examen stratégique de la Société canadienne des postes, p. 19.

<sup>2</sup> Lettre Ruth de Porter, propriétaire de Polestar Calendars Ltd., envoyée à Lisa Raitt, le 9 janvier 2014.

<sup>3</sup> FCEI, « Les PME inquiètes de la hausse des tarifs de Postes Canada », [www.cfib-fcei.ca/francais/article/5746-les-pme-inquietes-de-la-hausse-des-tarifs-de-postes-canada.html](http://www.cfib-fcei.ca/francais/article/5746-les-pme-inquietes-de-la-hausse-des-tarifs-de-postes-canada.html)

<sup>4</sup> Examen stratégique de la Société canadienne des postes, p. 19

## Fiabilité, sécurité et confidentialité

Grâce à l'image de marque de la société d'État, qui se traduit par la fiabilité, la sécurité et la confidentialité, les Canadiens sont nombreux à faire confiance à Postes Canada pour livrer le courrier et les colis. Et cette confiance repose sur le système actuel de livraison à domicile. En revanche, les boîtes postales communautaires (BPCOM) sont peu surveillées et peuvent être situées dans des endroits peu éclairés où les gens ne vont pas chercher leur courrier tous les jours. Par conséquent, les BPCOM risquent davantage d'être la cible de vandalisme perpétré pour y voler le courrier et usurper l'identité des gens.

À Surrey, en Colombie-Britannique, le vol de courrier est tellement grave que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a sonné l'alerte en demandant aux résidents de prendre les précautions nécessaires pour protéger leur courrier en tout temps, surtout durant la période des Fêtes.<sup>3</sup> La GRC a déclaré qu'au cours des semaines précédentes, les BPCOM des localités du Lower Mainland, en Colombie-Britannique, avaient fait l'objet de vol de courrier. Dans la province, entre 2008 et 2013, la presse a rapporté près de 4 880 vols de courrier dans des BPCOM.<sup>4</sup>

Le passage aux BPCOM aurait aussi sans doute pour effet d'accroître le risque d'usurpation d'identité. Les entreprises qui envoient ou qui reçoivent des factures ou des documents présentant des renseignements financiers confidentiels devraient s'inquiéter. De plus, les risques pour la sécurité et la confidentialité du courrier sont particulièrement inquiétants pour les entreprises qui envoient et qui reçoivent par la poste des colis et des documents financiers de nature confidentielle.

## Ce que vous pouvez faire

En tant que propriétaire d'entreprise, si les récentes compressions de Postes Canada vous inquiètent, voici ce que vous pouvez faire : écrivez à Lisa Raitt, ministre responsable de Postes Canada (voir la lettre modèle ci-jointe) et apposez une affiche « Sauvons Postes Canada » dans la fenêtre de votre entreprise.

---

<sup>5</sup> Crawford, Emma. *Business Vancouver*. « City to Canada Post: Don't slash home delivery », 22 janvier 2014.  
[www.biv.com/article/20140122/BIV0109/140129969/city-to-canada-post-don-8217-t-slash-home-delivery](http://www.biv.com/article/20140122/BIV0109/140129969/city-to-canada-post-don-8217-t-slash-home-delivery)

<sup>6</sup> GRC. Prévention du vol de courrier, 23 décembre 2013  
<http://surrey.rcmp-grc.gc.ca/ViewPage.action?siteNodeId=79&languageId=4&contentId=32872>

<sup>7</sup> CBC News. « Are Canada Post's community mailboxes really safe? », [www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/are-canada-post-s-community-mailboxes-really-safe-1.2460515](http://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/are-canada-post-s-community-mailboxes-really-safe-1.2460515)



## **Consultation publique de la ville de Montréal**

### **Résolution en soutien aux services postaux**

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires, de fermer les comptoirs postaux et de hausser drastiquement le prix du timbre ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QU'**il apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** la hausse drastique du prix du timbre le 31 mars dernier a eu des effets négatifs sur les entreprises du Québec ;

**PARCE QUE** de nombreuses entreprises perdront la livraison à leur commerce et devront ramasser leur courrier dans une boîte postale communautaire ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population ;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs ;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

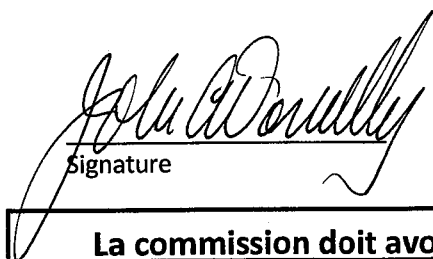
**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

**PARCE QUE** Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

**NOUS DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes :

- I. de tenir une réelle consultation avec les municipalités, les entreprises, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;
- II. d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;
- III. un moratoire sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile, les entreprises et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.



Signature

Pearson Teachers Union  
17035 Brunswick, #2  
Kirkland, Qc H9H 5G6  
Nom et adresse de l'entreprise

**La commission doit avoir reçu votre résolution avant le 12 janvier 2015**

Veuillez la faire parvenir à l'adresse suivante :

Diane Côté  
275, Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1G6

Ou aux adresses électroniques suivantes :

**[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca) et [dcote\\_2@ville.montreal.qc.ca](mailto:dcote_2@ville.montreal.qc.ca)**

## **Consultation publique de la ville de Montréal**

### **Résolution en soutien aux services postaux**

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires, de fermer les comptoirs postaux et de hausser drastiquement le prix du timbre ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QU'**il apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** la hausse drastique du prix du timbre le 31 mars dernier a eu des effets négatifs sur les entreprises du Québec ;

**PARCE QUE** de nombreuses entreprises perdront la livraison à leur commerce et devront ramasser leur courrier dans une boîte postale communautaire ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population ;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs ;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

**PARCE QUE** Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

**NOUS DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes :

- I. de tenir une réelle consultation avec les municipalités, les entreprises, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;
- II. d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;
- III. un moratoire sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile, les entreprises et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.

*Quebec Provincial Association of Teachers*

*17035 Brunswick Blvd.*

*Kirkland, QC H9H 5G6*

Nom et adresse de l'entreprise

*Robert Fuchs*  
Signature

**La commission doit avoir reçu votre résolution avant le 12 janvier 2015**

Veuillez la faire parvenir à l'adresse suivante :

Diane Côté  
275, Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1G6

Ou aux adresses électroniques suivantes :

**[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca) et [dcote\\_2@ville.montreal.qc.ca](mailto:dcote_2@ville.montreal.qc.ca)**

*ION à la boîte postale communautaire. On est une entreprise et non-  
un résident*

## **Consultation publique de la ville de Montréal**

### **Résolution en soutien aux services postaux**

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires, de fermer les comptoirs postaux et de hausser drastiquement le prix du timbre ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'Institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QU'**il apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** la hausse drastique du prix du timbre le 31 mars dernier a eu des effets négatifs sur les entreprises du Québec ;

**PARCE QUE** de nombreuses entreprises perdront la livraison à leur commerce et devront ramasser leur courrier dans une boîte postale communautaire ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population ;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs ;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

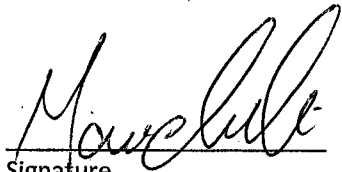
**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

**PARCE QUE** Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

**NOUS DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes :

- I. de tenir une réelle consultation avec les municipalités, les entreprises, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;
- II. d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;
- III. un moratoire sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile, les entreprises et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.

  
Signature

QUINCAILLERIE LIEGE INC

8480 ST-DENIS MTL Q2  
Nom et adresse de l'entreprise H2P 208

**La commission doit avoir reçu votre résolution avant le 12 janvier 2015**

Veuillez la faire parvenir à l'adresse suivante :

Diane Côté  
275, Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1G6

Ou aux adresses électroniques suivantes :

**commissions@ville.montreal.qc.ca et dcote\_2@ville.montreal.qc.ca**

**Résolution d'appui pour le STTP**  
**du SCFP-QUÉBEC**

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à leur médecin ainsi qu'à leur dossier médical pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population.

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs.

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

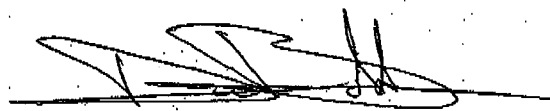
Le SCFP-QUÉBEC demande à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes de tenir une réelle consultation avec les municipalités, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;

Le SCFP-QUÉBEC demande à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des Postes d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;

**FINALEMENT**, le SCFP-QUÉBEC demande à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige un moratoire à la Société Canadienne des Postes sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.



Lucie Lévesque  
Présidente du SCFP-Québec



Denis Bolduc  
Secrétaire général du SCFP-Québec





## **Consultation publique de la ville de Montréal**

### **Résolution**

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QU'**il apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population ;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant

les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs ;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

**PARCE QUE** Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

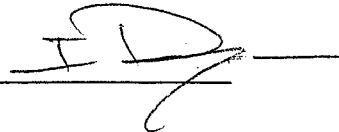
**NOUS LE SCFP-675 DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes de tenir une réelle consultation avec les municipalités, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;

**NOUS LE SCFP-675 DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des Postes d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;

**NOUS LE SCFP-675 DEMANDONS FINALEMENT** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige un moratoire à la Société Canadienne des Postes sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.

Proposé par le Comité exécutif du SCFP-675

Appuyé par Isabelle Doyon, présidente du SCFP-675



**SIÈGE SOCIAL**

**Région Métropolitaine**

565, boulevard Crémazie Est  
bureau 4300  
MONTRÉAL  
H2M 2V6  
Téléphone : (514) 727-1696  
Sans frais : 1 800 361-8101

**BUREAUX RÉGIONAUX**

**Région de Québec**

5000, boulevard des Gradins  
bureau 130  
QUÉBEC  
G2J 1N3  
Téléphone : (418) 626-3100  
Sans frais : 1 800 463-2189

**Région de l'Outaouais**

259, boulevard St-Joseph  
bureau 307  
GATINEAU  
J8Y 6T1  
Téléphone : (819) 777-9545  
Sans frais : 1 800 263-9545

**Région de la Mauricie**

7080, boulevard Marion  
bureau 208  
TROIS-RIVIÈRES Ouest  
G9A 6G4  
Téléphone : (819) 376-4479  
Sans frais : 1 800 567-7612

**Région des Laurentides**

330, rue Parent  
bureau 207  
ST-JÉRÔME  
J7Z 2A2  
Téléphone : (450) 436-3115  
Sans frais : 1 877 340-1133

**Région du Saguenay/Lac St-Jean**

2679, boulevard du Royaume  
bureau 220  
JONQUIÈRE  
G7S 5T1  
Téléphone : (418) 548-5998  
Sans frais : 1 866 548-5998

**Télécopieur sans frais  
pour tous nos bureaux :**

**1 877 727-1788**

[www.sqees.ca](http://www.sqees.ca)  
[info@sqees.ca](mailto:info@sqees.ca)

Montréal, le 8 janvier 2015

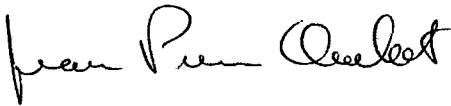
Commission sur le développement social  
et la diversité montréalaise  
275, rue Notre-Dame Est  
Bureau R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1C6

**Objet : Résolution dénonçant la décision de Postes Canada d'éliminer la  
livraison du courrier à domicile en milieu urbain**

Madame,  
Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la résolution que le Comité exécutif du Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ), a adoptée lors de sa réunion du 16 décembre 2014 dénonçant la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Pierre Ouellet  
Président  
JPO/mdm

c.c. Monsieur Alain Duguay, président du STTP

Pièce jointe

**RÉSOLUTION**  
**ADOPTÉE PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DU**  
**SQEEs-298 (FTQ)**  
**LE 16 DÉCEMBRE 2014**

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société canadienne des Postes;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome;

**PARCE QUE** l'Institut de la statistique du Québec estime que près de 33 % de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles;

**PARCE QU'**exiger des aînés et des personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société canadienne des Postes l'accès à leur médecin ainsi qu'à leur dossier médical pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le Collège des médecins et par l'association médicale canadienne;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien obligent la Société canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne);

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6000 à 8000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles;

**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelque 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux;

**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains;

**NOUS, LE SQEES-298 (FTQ), DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes de tenir une réelle consultation avec les municipalités, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal;

**NOUS, LE SQEES-298 (FTQ), DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des Postes d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social;

**NOUS, LE SQEES-298 (FTQ), DEMANDONS FINALEMENT** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige un moratoire à la Société Canadienne des Postes sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.

## La réduction des services postaux et ses répercussions sur les petites entreprises

Les petites et moyennes entreprises (PME) se disent préoccupées par les compressions que vient d'annoncer Postes Canada. Elles sont nombreuses à utiliser le service postal comme moyen peu coûteux de pénétrer de nouveaux marchés.<sup>1</sup> La tendance est encore plus forte dans le secteur du commerce en ligne et en région rurale.

### Hausse des tarifs

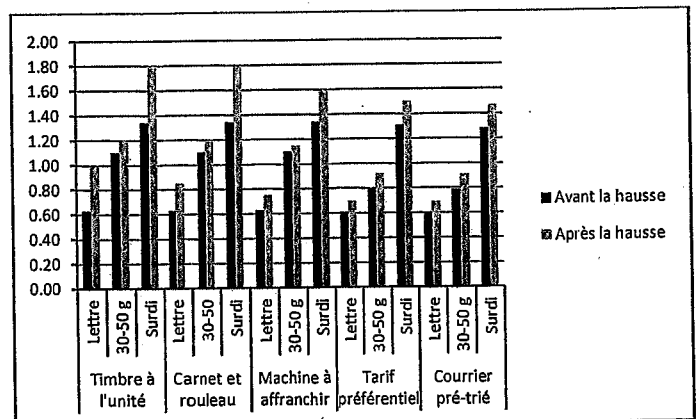
Les petites entreprises sont nombreuses à avoir exprimé publiquement leur opposition à la hausse des tarifs. Ruth Porter, propriétaire d'une petite boîte d'édition en Colombie-Britannique, confie environ 85 % de ses envois à Postes Canada. Elle craint que la hausse des tarifs fasse fuir sa clientèle.<sup>2</sup>

M<sup>me</sup> Porter n'est pas la seule propriétaire de petite entreprise à s'inquiéter. Selon un récent sondage de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), 61 % des propriétaires de petite entreprise affirment que, dans le cadre de leurs activités, l'utilisation de la poste pour l'envoi et la réception du courrier est très importante, et 30 % affirment qu'elle est plutôt importante.<sup>3</sup> « Pour de nombreuses petites entreprises qui utilisent la poste pour communiquer avec leurs clients, envoyer des factures et payer leurs fournisseurs, la hausse des tarifs aura des conséquences majeures », a déclaré Dan Kelly, président de la FCEI.

Malgré le peu de consultation qu'elle a menée auprès des gens d'affaires, Postes Canada a annoncé des hausses faramineuses. En 2008, dans le cadre de

l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, les propriétaires de PME ont déclaré que Postes Canada a fait bien peu de cas de leurs besoins comparativement à l'attention qu'elle a accordé aux grands utilisateurs de la poste.<sup>1</sup> Et contrairement à ces derniers, les particuliers et les petites entreprises seront touchés de manière disproportionnée par la hausse des tarifs illustrée ci-dessous.

### Hausse des tarifs indiquée dans le Plan d'action en cinq points de Postes Canada



\*Surdi = Courrier surdimensionné

### Suppression de la livraison du courrier à domicile

L'élimination de la livraison du courrier à domicile inquiète aussi de nombreux propriétaires d'entreprise. À Vancouver, le conseiller municipal George Affleck a souligné le grand nombre d'entreprises à domicile qui comptent sur les services de Postes Canada. « Compte tenu du nombre élevé d'entreprises à domicile de Vancouver, quelles seront les conséquences de l'arrêt de la livraison du courrier à domicile sur la prospérité de la ville et sur les entreprises qui y sont installées? »<sup>2</sup> La réponse à cette question n'est toujours pas connue, car Postes Canada a omis de tenir des consultations auprès des PME.

<sup>1</sup> Examen stratégique de la Société canadienne des postes, p. 19.

<sup>2</sup> Lettre Ruth de Porter, propriétaire de Polestar Calendars Ltd., envoyée à Lisa Raitt, le 9 janvier 2014.

<sup>3</sup> FCEI, « Les PME inquiètes de la hausse des tarifs de Postes Canada », [www.cfib-fcei.ca/francais/article/5746-les-pme-inquietes-de-la-hausse-des-tarifs-de-postes-canada.html](http://www.cfib-fcei.ca/francais/article/5746-les-pme-inquietes-de-la-hausse-des-tarifs-de-postes-canada.html)

<sup>4</sup> Examen stratégique de la Société canadienne des postes, p. 19

## Fiabilité, sécurité et confidentialité

Grâce à l'image de marque de la société d'État, qui se traduit par la fiabilité, la sécurité et la confidentialité, les Canadiens sont nombreux à faire confiance à Postes Canada pour livrer le courrier et les colis. Et cette confiance repose sur le système actuel de livraison à domicile. En revanche, les boîtes postales communautaires (BPCOM) sont peu surveillées et peuvent être situées dans des endroits peu éclairés où les gens ne vont pas chercher leur courrier tous les jours. Par conséquent, les BPCOM risquent davantage d'être la cible de vandalisme perpétré pour y voler le courrier et usurper l'identité des gens.

À Surrey, en Colombie-Britannique, le vol de courrier est tellement grave que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a sonné l'alerte en demandant aux résidents de prendre les précautions nécessaires pour protéger leur courrier en tout temps, surtout durant la période des Fêtes.<sup>3</sup> La GRC a déclaré qu'au cours des semaines précédentes, les BPCOM des localités du Lower Mainland, en Colombie-Britannique, avaient fait l'objet de vol de courrier. Dans la province, entre 2008 et 2013, la presse a rapporté près de 4 880 vols de courrier dans des BPCOM.<sup>4</sup>

Le passage aux BPCOM aurait aussi sans doute pour effet d'accroître le risque d'usurpation d'identité. Les entreprises qui envoient ou qui reçoivent des factures ou des documents présentant des renseignements financiers confidentiels devraient s'inquiéter. De plus, les risques pour la sécurité et la confidentialité du courrier sont particulièrement inquiétants pour les entreprises qui envoient et qui reçoivent par la poste des colis et des documents financiers de nature confidentielle.

## Ce que vous pouvez faire

En tant que propriétaire d'entreprise, si les récentes compressions de Postes Canada vous inquiètent, voici ce que vous pouvez faire : écrivez à Lisa Raitt, ministre responsable de Postes Canada (voir la lettre modèle ci-jointe) et apposez une affiche « Sauvons Postes Canada » dans la fenêtre de votre entreprise.

---

<sup>5</sup> Crawford, Emma. *Business Vancouver*. « City to Canada Post: Don't slash home delivery », 22 janvier 2014.  
[www.biv.com/article/20140122/BIV0109/140129969/city-to-canada-post-don-8217-t-slash-home-delivery](http://www.biv.com/article/20140122/BIV0109/140129969/city-to-canada-post-don-8217-t-slash-home-delivery)

<sup>6</sup> GRC. Prévention du vol de courrier, 23 décembre 2013  
<http://surrey.rcmp-grc.gc.ca/ViewPage.action?siteNodeId=79&languageId=4&contentId=32872>

<sup>7</sup> CBC News. « Are Canada Post's community mailboxes really safe? », [www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/are-canada-post-s-community-mailboxes-really-safe-1.2460515](http://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/are-canada-post-s-community-mailboxes-really-safe-1.2460515)



## **Consultation publique de la ville de Montréal**

### **Résolution en soutien aux services postaux**

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires, de fermer les comptoirs postaux et de hausser drastiquement le prix du timbre ;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des Postes ;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome ;

**PARCE QUE** l'institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles ;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des Postes l'accès à leur médecin traitant ainsi qu'à des informations personnelles supplémentaires liées à leur état de santé pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne ;

**PARCE QU'**il apparaît difficile, voire impossible d'assurer un suivi diligent pour les personnes accommodées qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire ;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales ;

**PARCE QUE** la hausse drastique du prix du timbre le 31 mars dernier a eu des effets négatifs sur les entreprises du Québec ;

**PARCE QUE** de nombreuses entreprises perdront la livraison à leur commerce et devront ramasser leur courrier dans une boîte postale communautaire ;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre ;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population ;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien oblige la Société Canadienne des Postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire ;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne) ;

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs ;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin des quelques 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux ;

**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains ;

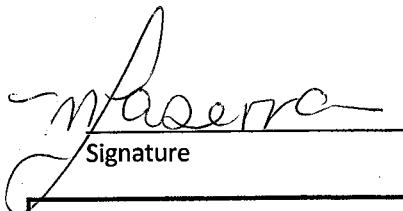
**PARCE QUE** Postes Canada ne déploie pas tous les efforts afin de respecter son guide de sélection des emplacements de boîtes postales communautaires, entre autres en installant des BPCOM n'étant pas à proximité d'un réverbère, ce qui nuit à la sécurité de la population.

**NOUS DEMANDONS** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société Canadienne des postes :

- I. de tenir une réelle consultation avec les municipalités, les entreprises, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;
- II. d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;
- III. un moratoire sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile, les entreprises et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.

**STRATHCONA Desjardins Credit Union**

17035 boul. brunswick suite 3  
Kirkland-QC  
Nom et adresse de l'entreprise H9H 5G6.

  
Signature

**La commission doit avoir reçu votre résolution avant le 12 janvier 2015**

Veuillez la faire parvenir à l'adresse suivante :

Diane Côté  
275, Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1G6

Ou aux adresses électroniques suivantes :

**[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca) et [dcote\\_2@ville.montreal.qc.ca](mailto:dcote_2@ville.montreal.qc.ca)**

## **Public Consultation of Montreal**

### **Support resolution to postal services**

**BECAUSE** Canada Post announced on December 11<sup>th</sup> 2013, its intention to replace home delivery with community mailboxes, to close postal outlets and drastically increase the price of the stamp;

**BECAUSE** Canada Post did not hold adequate consultations on these changes, restraining people who will be most affected to give their point of view;

**BECAUSE** the population has every right to decide on matters affecting the public postal service, because they are the true owners of Canada Post Corporation;

**BECAUSE** Canada Post provides a public service that should be preserved;

**BECAUSE** it will be particularly difficult for seniors and people with disabilities to get their mail at a community mailbox and that this delivery mode could affect their health and safety, as well as their ability to live independently;

**BECAUSE** the Statistical Institute of Quebec has estimated that nearly 33% of Quebec's population is struggling with disabilities;

**BECAUSE** requesting seniors and persons with disabilities to provide a medical certificate, in addition to giving Canada Post the authorization to contact their doctor and ask for additional personal information related to their health in order to keep home delivery once a week is discriminatory. This decision was also condemned by the Privacy Commissioner, the College of Physicians and the Canadian Medical Association;

**BECAUSE** it is difficult, rather impossible to ensure diligent oversee to accommodate people moving or to offer a service for the citizens who need an accommodation due to a temporary disability;

**BECAUSE** home delivery is a service that supports community organizations, local businesses and citizens, and thus contributes to the development of local and regional communities;

**BECAUSE** the drastic price increase of the stamp on March 31 has had a negative impact on Quebec businesses;

**BECAUSE** many companies will lose their door to door delivery and will have to pick up their mail at a community mailbox;

**BECAUSE** the implantation of community mailboxes will have negative effects on the visual environment of cities and dramatically increase car traffic in neighborhoods and, by extension, their emission of greenhouse gas emissions;

**BECAUSE** it is recognized that the installation of community mailboxes encourages vandalism and identity theft;

**BECAUSE** of the Canada Post Corporation Act and the Canadian Postal Service Protocol, Canada Post Corporation has an obligation to ensure self-sufficiency and that the financial statements, since 1997, demonstrate that this requirement is met, and that, following the announcements of the first three quarters of 2014, Canada Post could realize one of the most profitable year in its history;

**BECAUSE** the financial autonomy of Canada Post is well established and such a solution would go against a new delivery model that has already proven its efficiency and its cost reduction (all products are delivered by the same person);

**BECAUSE** since the announcement of the five-point plan, several private companies have highlighted their interest to ensure home deliveries through prohibitively costs;

**BECAUSE** the five-point plan forecasts the abolition of 6 000 to 8 000 jobs with decent conditions that allows many residents of Montreal Metropolitan to insure their needs and those of their families;

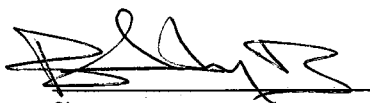
**BECAUSE** there are others alternatives, such as the improvement of existing services and the addition of new services such as a social postal bank, which would fill a need for some 910,000 Canadians who do not have bank accounts and therefore are turning towards expensive alternative services;

**BECAUSE** the density of the population, including a large proportion of elderly people living alone or with disabilities, makes inadequate or even impossible the decision to end the home mail delivery and to replace it with the installation of community mailboxes, mainly in the major urban centers;

**BECAUSE** Canada Post does not make substantial effort to meet its «community mailboxes implementation selection guide», for example by installing those boxes far from a lamppost, which affects the safety of the population;

**THEREFORE WE ASK** the public commission of the city of Montreal to intervene with the federal government and to require from Canada Post:

- I. to hold a genuine consultation with municipalities, businesses, and with the population, before making such drastic changes to our postal system;
- II. to consider new ways to improve its services and revenues, including offering social banking services;
- III. a moratorium on its plan to cut services to the population as long as municipalities, civil society, business and the public have not had the opportunity to be consulted.

  
Signature

UNIPRIX

1005 Liege west H3N-1B9  
Name and business address

**The commission must have received your resolution before January 12th, 2015**

Please send it to the following address:

Diane Côté  
275, Notre-Dame Est, office R-134  
Montréal (Québec)  
H2Y 1G6

Or at the following addresses:

**commissions@ville.montreal.qc.ca et dcote\_2@ville.montreal.qc.ca**